Commune de Saint Jacques Sur Darnétal

Accueil périscolaire et extrascolaire
55, Rue du Plis
76160 ST JACQUES SUR DARNETAL

Tel : 02.35.23.54.43

Mail : clsh@mairie-st-jacques.fr

Projet Éducatif

2023-2024

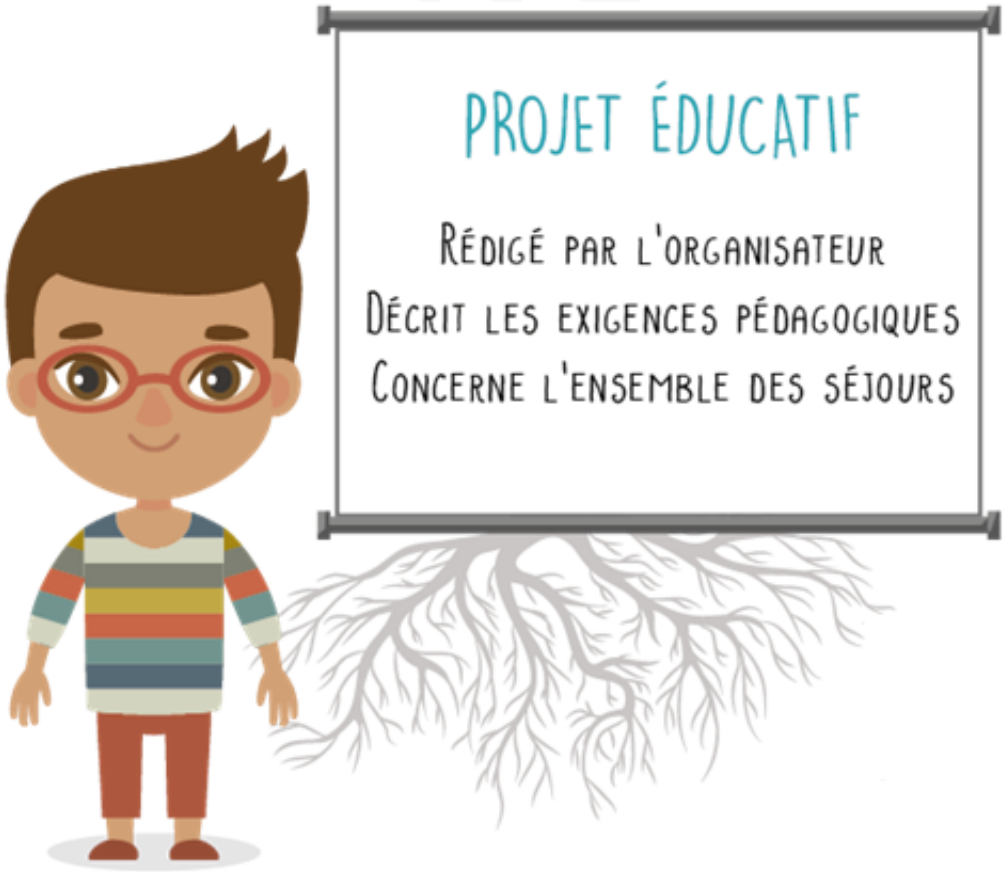

Autonomie Citoyenneté Démocratie RECONNAISSANCE Responsabiliser Avenir EDUCATION Implication Besoins…

I)	Introduction	page 3
II)	Objectifs éducatifs	page 3
III)	Modalités de fonctionnement	page 5
IV)	Modalités d'inscriptions	page 8
V)	Organisation des locaux	page 8
VI)	L'équipe	page 9
VII)	Spécificités	page 10
VIII)	Tarifications	page 10
IX)	Les partenariats	page 11
X)	L'évaluation	page 11
XI)	Nouvelles actions	page 11
XII)	Conclusion	page 11

Projet éducatif

I) Introduction

La commune de Saint Jacques sur Darnétal a mis en place une structure de loisirs péri et extra-scolaire pour les enfants et les jeunes. Ces temps de loisirs ou de vacances participent à leur éducation. Ils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de la famille et de l'école et aident l'enfant à développer sa personnalité.
Le centre de loisirs est habilité par Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, la SDJES de Seine-Maritime. L'ensemble des objectifs éducatifs mis en place dans cette structure respecte les normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.
Le présent projet a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Six axes éducatifs ont été retenus :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune et de son bien être à travers l'expression, la création et la détente
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs
- Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels
- Socialiser et sensibiliser à la citoyenneté
- Favoriser une prise de conscience environnementale
- Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

L'ensemble de ces objectifs éducatifs doit être développé simultanément sans priorité hiérarchique.
L'accueil de Loisirs Sans Hébergement, ALSH, se doit d'organiser toutes ses activités en respectant les objectifs opérationnels découlant des objectifs généraux du projet éducatif.
Chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

II) Objectifs éducatifs

1) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune et de son bien être à travers l'expression, la création et la détente

En lui donnant les moyens de :
- Faire preuve d'imagination,
- S'épanouir,
- Se libérer physiquement et moralement, (à travers la pratique d'activités, de sorties culturelles, sportives, ludiques variées et originales)
- Passer un moment plein de joie et de bien être avec ses camarades et les animateurs
- Découvrir les concepts variés des projets d'animation.
- Lui proposer des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles dans le respect des goûts et du rythme des enfants

2) Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

- Favoriser les prises d'initiatives chez l'enfant
- Lui apprendre à gérer sa liberté et devenir autonome
- Lui apprendre à se prendre en charge quotidiennement
- Lui confier des responsabilités (favorisent la confiance en soi)
- L'aider à mieux se connaître, lui permettre d'évaluer ses capacités (encourager, valoriser l'enfant et dédramatiser "ses malheurs")
- L'aider à établir des repères au sein du centre
- Lui permettre d'exposer ses idées, avis, projets d'activités
- Lui permettre de participer comme il le souhaite à la vie de l'accueil de loisirs.

Projet éducatif

3) Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels

En l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- ***Des activités ludiques*** sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, de construction, grands jeux...)

Objectifs des activités ludiques :

- motiver ;
- détendre
- contribuer à améliorer l'ambiance
- solliciter la participation active de tous les enfants

- ***Des ateliers lecture, conte...***

Objectifs des ateliers lecture, conte

- Découvrir des livres
- Faire découvrir la richesse de la langue française
- Apprendre à échanger sur un livre

- ***Des activités artistiques et culturelles*** diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, les musées…

Objectifs des activités artistiques et culturelles :

- Encourager la créativité des élèves
- Éveiller leur curiosité intellectuelle
- Enrichir leur culture personnelle

- ***Des activités manuelles***

Objectifs de l'activité manuelle chez l'enfant :

- Développer tous les sens et en particulier :
  - Les facultés de la main, premier outil de l'homme.
  - La motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher.
  - Le sens de la vue.
- Permettre de découvrir les matériaux :
  - Connaissance ou reconnaissance de différents matériaux à partir de leurs caractéristiques (malléabilité, rugosité…)
  - Leurs différentes possibilités d'utilisations (nouveaux savoir-faire)
- Permettre de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une démarche de découverte
- Développer ses possibilités d'adaptation, sa faculté à trouver des solutions, donc apprendre à raisonner et au-delà, à acquérir des concepts scientifiques.
- Permettre de développer des relations d'aide, de coopération (socialisation) et permettre ainsi à l'enfant de mieux se situer par rapport à lui-même, aux autres et au monde extérieur.

- ***Des activités physiques et sportives***

En mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées à l'école comme l'équitation.

Objectifs des activités physiques et sportives :

- Permettre de découvrir différentes disciplines
- Acquérir un savoir et un savoir-faire.

Ces activités seront proposées de façon ludique et permettront de valoriser l'enfant.

4) Socialiser et sensibiliser à la citoyenneté

En donnant à l'enfant les moyens de :

- Respecter les différences et lutter contre la violence verbale et physique
- Respecter des règles, temps et lieux de vie en collectivité
- Se sensibiliser à la vie démocratique (Conseil Municipal des Jeunes par exemple)
- Rencontrer et apprécier les autres (quels que soient leur âge, leur horizon ...)

- Participer à différentes activités
- Trouver sa propre identité au sein du groupe
- Stimuler son esprit de solidarité et d'échanges
- Respecter l'environnement, les biens matériels collectifs
- D'avoir un accueil personnalisé (qu'il soit habituel ou nouveau)

5) Favoriser une prise de conscience environnementale

- Sensibiliser à l'environnement.
- Permettre aux personnes d'établir un lien avec leur environnement.
- Favoriser une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent
- Développer la prise de conscience de l'action exercée par l'homme sur l'environnement.
- Créer des animations, des outils pédagogiques

6) Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.
Les familles remplissent les formalités administratives et peuvent être aidées par la responsable de service. Elles prennent également connaissance du règlement intérieur qui doit alors être respecté ; la lecture du règlement intérieur vaut acceptation de celui-ci.
Elles doivent prévenir de la venue de leur enfant par réservation d'accueil sur leur espace famille.
Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes…
Elles sont sollicitées pour la récupération des matériaux.
Elles sont sollicitées pour toutes autorisations.
Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche de fonctionnement de la structure.

Afin d'encourager cette implication, l'équipe cherche à :

- Créer des relations constructives avec la famille, basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité
- Se rendre disponible et réactive auprès des parents
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants…
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et l'équipe d'animation.

III) Modalités de fonctionnement

Pour la rentrée 2023-2024 l'ALSH de la commune de Saint Jacques sur Darnétal ouvre ses portes durant :

- Les périodes scolaires :

☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H15 (départ école 8h15 maximum) garderie du matin
☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18h30 garderie du soir
☞ Les mercredis à la matinée avec une arrivée entre 8h et 9h jusque 11h45 (sans repas) ou 13h (avec repas) garderie

- Les mercredis journée : Arrivée entre 8h et 9h - Départ entre 17h00 et 18h00

Pour les mercredis à la matinée et à la journée (comme les vacances), Le service est ouvert aux enfants de la commune et à ceux scolarisés hors de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal selon les places disponibles (avec une priorité aux enfants de Roncherolles selon convention en place).

- Les petites et grandes vacances (fermeture la 2ème semaine des vacances de Décembre ainsi que les 2 premières semaines d'Août) : Arrivée entre 8h00 et 9h00 et un départ entre 17h00 et 18h00

La commune se réserve le droit en cas d'évènements exceptionnels (imprévisible, irrésistible et extérieur) dit de force majeure (ex : climatique, sanitaire, accident, industriel…) de modifier le fonctionnement des différents accueils ainsi que les horaires, d'annuler les sorties prévues ou de réquisitionner le bâtiment.

a) Fonctionnement de la garderie du matin

Le thème de la garderie cette année est : **« Voyage autour du monde »**

L'accueil ouvre à partir de 7h30.

Les parents sont responsables de leur enfant, jusqu'à leur présentation aux animateurs. Les enfants sont accueillis sur des coins permanents leur permettant de démarrer en douceur leur journée, puis accompagnés par les animateurs à leur école respective.

b) Fonctionnement sur le temps du midi

- *Premier service* : enfants de l'école maternelle

◊ De 11h45 à 12h30 : Les enfants de l'école maternelle sont acheminés par les ATSEM et les animateurs vers le réfectoire pour y déjeuner. Le service se fait à table.

◊ De 12h30 à 13h35 : Les enfants de l'école maternelle se dirigent vers le centre socioculturel et bénéficient d'un temps de jeux libres ou d'activités mises en place par les animateurs, avant d'être raccompagnés à l'école maternelle Duval Legay et d'être pris en charge par leurs enseignants.

◊ A 13h35 : Prise en charge des enfants par les enseignants. Un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 13h45.

- *Deuxième service* : enfants du CP au CM2

◊ De 12h à 12h40 : Les enfants ont un temps de récréation : Des ateliers récréatifs leurs sont proposés.

◊ De 12h45 à 13h45 : Ils prennent leur repas, afin de favoriser leur autonomie, un self est mis en place. Les enfants devront prendre plateau, couverts, verre, entrée et dessert avant de récupérer leur plat chaud.

◊ A 13h50 : Prise en charge des enfants par les enseignants. Un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 14h.

c) Fonctionnement de la garderie du soir

A 16h30, les enfants inscrits à la garderie sont regroupés par les animateurs dans les écoles. Les enfants rejoignent les locaux du centre de loisirs où un goûter est servi, puis des activités récréatives leurs sont proposés. L'heure de fermeture est à 18h30.

d) Fonctionnement des mercredis

Cette année, le thème choisi pour les mercredis est : « L'alphabet du monde »

d.1 journée type

Accueil de type 1 (matinée)

De 8h00 à 9h00 : Arrivée échelonnée des enfants - Accueil
A 9h00 : Activités jeux, sport ou culture.
De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine (possibilité de récupérer son enfant à 11h45)
A 13h00 : Départ des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées.

Accueil de type 2 (journée)

De 8h00 à 9h00 : Arrivée échelonnée des enfants – Accueil
De 9h00 à 11h45 : Activités jeux, sport ou culture.
De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine
De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits
De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation
De 16h30 à 17h00 : Goûter
De 17h00 à 18h00 : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées

Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Les enfants ont accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées afin de développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Le service organise ces activités soit en interne en tenant compte des compétences des animateurs en poste, soit en partenariat avec les associations locales telles que, par

exemple, les sections sportives, le club astronomie, le club photo, soit en faisant appel à des prestataires extérieurs (école de cirque, street art…). Les services communaux peuvent également être sollicités comme la médiathèque qui accompagnera fortement l'ALSH notamment pour le thème des mercredis.
Nos propositions d'activités s'intègrent tout à fait dans le plan mercredi que nous avons mis en place pour l'accueil des enfants.

d.2 Rythme et fréquentation

Un enfant inscrit, peut fréquenter l'accueil périscolaire ou extrascolaire à son choix, de façon continue et régulière (tous les mercredis) ou discontinue (un mercredi de temps en temps).
Les jours de présence de l'enfant sont stipulés, à l'avance, par les parents, sur le portail famille ou auprès de la responsable jeunesse, en cas de changement. Les changements seront acceptés jusqu'au Lundi midi précédant le mercredi de la venue de l'enfant. Une réponse positive sera donnée si l'organisation le permet.
Lors de ces accueils, le but est de répondre aux attentes diverses des enfants.

Répondre aux besoins et attentes de l'enfant

Le but du projet pédagogique est de répondre aux divers besoins de l'enfant à travers des actions conduites afin qu'il s'épanouisse, qu'il se construise une vie sociale et développe son autonomie.
Le fonctionnement du plan Mercredi s'instaurera avec la participation des enfants tout au long de cette année ; cela dans le but de répondre au mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs attentes, avec une adaptation de l'équipe d'animation concernant chaque enfant.
Il est dans l'objectif de répondre au mieux à leurs besoins physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques selon leur âge à travers diverses actions. Les enfants participeront à des activités proposées afin de s'autonomiser, s'émanciper et acquérir des compétences propres à leur rythme. La bienveillance, le respect et l'égalité seront des valeurs mises en avant aussi bien dans les relations adultes-enfants et enfants-enfants tout au long de ce plan Mercredi.

e) Fonctionnement pendant les vacances scolaires

Le thème des vacances est : « Visitons les continents »

e.1 Journée type

De 8h00 à 9h00 :	Accueil échelonné
A 9h30 :	Début des activités
A 11h45 :	Repas
De 13h00 à 14h30 :	Temps calme, possibilité de faire la sieste pour les plus petits
De 14h30 à 16h15 :	Mise en place d'activités, de jeux, de sorties
A 16h30 :	Goûter
De 17h00 à 18h00 :	Départ échelonné

e.2 Rythme et fréquentation

L'inscription s'effectue à la semaine. L'inscription minimum est de 4 jours sur les 5 jours de la semaine afin de valider l'inscription, 4 jours minimum seront facturés automatiquement. Si la structure est ouverte 4 jours, 3 jours d'inscription sont obligatoires et seront facturés et ainsi de suite.
Des jours d'inscriptions seront prévus à l'avance. Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces jours.

f) Fonctionnement des activités du midi

Ces ateliers se déroulent les midis à l'école élémentaire entre 12h00 et 12h30. Ils n'ont pas de caractère obligatoire et se font sur inscription auprès de l'animateur. Les enfants ont accès à des activités diversifiées (danse, jeux…) pour développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Ces activités sont organisées en adéquation avec le nombre d'enfants inscrits et sont déployées grâce à la mobilisation et au savoir-faire de l'équipe d'animation.
Ces activités sont facultatives et gratuites pour tous.

Projet éducatif

IV) Modalités d'inscriptions

Cette formalité concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter, même exceptionnellement, l'accueil périscolaire ou le centre de loisirs (mercredis et/ou vacances scolaires).
Au début de chaque année scolaire, un dossier d'admission est à compléter en ligne sur un portail famille. Chaque famille a son propre espace en ligne avec ses codes afin de remplir le dossier, ses besoins d'accueil, les inscriptions pour les vacances… Cet espace comportera des renseignements sur l'enfant et sa famille et est complété par : L'attestation d'assurance Responsabilité Civile, une fiche sanitaire de liaison par enfant, la photocopie du carnet de vaccination, et le formulaire de prélèvement automatique si souhaité.

Le nombre de places de notre structure est limité. D'une part, il est défini de par l'agrément de la Préfecture de Seine-Maritime qui a fixé le nombre maximum d'enfants à accueillir en fonction de la taille de notre structure, et d'autre part, en nécessité du nombre d'encadrants précisé selon les accueils proposés : Accueil périscolaire, mercredis, centre de loisirs. Il faut donc impérativement remplir les dates d'inscription sur l'espace famille afin d'être accueilli. Tout enfant non inscrit par avance (sauf exception) ne pourra être accepté dans la structure pour des raisons de sécurité.

Pour le centre de loisirs (vacances scolaires) : Une semaine et demie d'inscription sera organisée pour l'inscription des enfants aux sessions (distinction entre commune et hors commune). Une information sera faite auprès des familles adhérentes par voie d'affichage ainsi que sur le site de la commune, et par l'application « PanneauPocket ».

V) Organisation des locaux

Les locaux de l'accueil de loisirs sont situés au centre socioculturel, 55 rue du Plis à Saint Jacques sur Darnétal.

a) Pour les 3-6 ans

Cette double salle est aménagée selon les normes exigées par la Protection Maternelle Infantile pour les 3-6 ans. Elle se compose chacune : d'une salle d'activités aménagée avec des tables et des chaises ainsi que d'un coin permanent. De plus, une salle annexe est disponible afin de diviser les groupes d'activités.
Le Dortoir : La sieste se fait dans la salle de dortoir dotée de lits ainsi que de volets occultants.

b) Pour les 6 -9 ans

Cette salle est utilisée pour les activités et l'accueil des enfants.
Une aide aux devoirs, encadrée par un bénévole, est proposée pour les enfants qui le souhaitent.

c) Pour les 9-12 ans

Cette salle est utilisée pour les activités et l'accueil des enfants.
Une aide aux devoirs, encadrée par une bénévole, est proposée pour les enfants qui le souhaitent. Une troisième salle leur est dédiée pour un temps plus calme proposant des créations de jeux de société, la mise en place de jeux de sociétés encadrés ou une aide aux devoirs ponctuelle.

d) Les régies

Elles se situent dans chaque salle d'activités et permettent de dissocier le matériel en fonction des tranches d'âges et des types d'activités.

e) La salle animateurs et le bureau de direction

Le bureau de direction est attenant à la salle animateurs et est utilisé par la directrice de l'accueil. Il permet la réception de parents ou différents partenaires.
La salle animateurs est utilisée pour l'accueil et les réunions des animateurs. Elle sert également de bureau pour la directrice adjointe et peut être utilisée pour la confection des goûters ou pour des ateliers cuisines.

f) Les sanitaires

Les sanitaires se trouvent dans le couloir d'accès aux salles et sont divisés en 2 blocs ; un pour les garçons et un pour les filles. Ils sont équipés de sanitaires spéciaux pour les 3-6ans. Des toilettes pour personnes handicapées sont également accessibles.

Un bloc sanitaire et des vestiaires pour les adultes se situent près du bureau de la direction. Des sanitaires sont accessibles également dans la cour extérieure.

g) L'infirmerie

L'infirmerie se trouve derrière le bureau de la direction. Elle est composée d'un meuble à pharmacie fermé à clé, d'un lit d'appoint ainsi que d'un lavabo. Elle est utilisée pour soigner les différents petits bobos et permet aux enfants souffrants de se reposer. Y sont rangées aussi les trousses pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé.
Un affichage des problèmes de santé par enfant y est effectué.

h) L'espace extérieur

Un espace extérieur entièrement fermé est à la disposition des enfants. Cette cour se compose d'un espace de jeux en sol souple, d'un bac à sable. De plus, une régie extérieure est utilisée pour ranger le matériel attenant à ces activités. Des sanitaires, comme dit précédemment, sont également accessibles.

VI) L'équipe

a) Sa composition

Responsable du service jeunesse : Mme VITRY Chloë, titulaire d'un master en sciences de l'éducation, spécialités animation socioculturelle/activités périscolaires et BAFA
Directrice adjointe : Mme AUZOU Marlène, titulaire du BAFA/BAFD, de la formation aux gestes de premier secours
Animateurs : 6 animateurs diplômés, titulaire du BAFA ET CAP petite enfance, et 1 animateur non diplômé
Au pointage des présences : Mme VITRY Chloë, le matin et Mme AUZOU Marlène, le soir
Lors des différentes vacances nous pourrons faire appel à des ***vacataires*** ou des ***stagiaires*** (selon effectif).

b) Les rôles de chacun

b.1 rôle de la responsable

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et de sa construction.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité…).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'ALSH

b.2 rôle de la directrice adjointe

- Elle travaille en partenariat avec la responsable, elle seconde son action.
- Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
- Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.

b.3 rôle de l'animateur

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

- Il fait part à la responsable ou à la directrice adjointe des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjointe de direction.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur de bus…)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. Aussi la responsable jeunesse prend le temps d'accompagner ses animateurs dans une démarche de formation constructive.

VII) Spécificités

Il est prévu d'accueillir dans les différents dispositifs, les enfants faisant l'objet de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens et techniques d'accompagnement liés à chaque situation.
L'intégration d'enfants présentant un handicap léger peut se faire selon la programmation et le type d'activité.

VIII) Tarification

Pour bénéficier de ces prestations, les familles devront s'acquitter d'une cotisation annuelle pour les services d'accueils périscolaires et du centre de loisirs, dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal. Celle-ci donne accès aux activités encadrées organisées les mercredis et les vacances scolaires.
La tarification du centre de loisirs s'évalue en fonction du quotient familial du foyer. Cette modulation s'exerce sur les mercredis, sessions des vacances scolaires et séjours. Elle s'applique aux habitants de la commune mais également aux hors communes :

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500
% de participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%

Méthode de calcul du Quotient Familial (QF) :

1/12 des ressources annuelles + les prestations versées par la Caf (1)
nombre de parts (2)

(1) sont exclues les prestations suivantes : Aeeh, Ars, Prime de déménagement, Paje, Complément Aah pour retour au foyer, Complément de ressources retour au foyer.
(2) nombre de parts :

Couple ou personne isolée	2
1er enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
2ème enfant à charge au sens des prestations familiales	0.5
3ème enfant à charge au sens des prestations familiales	1
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+0.5

IX) Les partenariats

Les familles constituent les principaux partenaires du projet éducatif. Dans un premier temps, on recherche à les informer des actions mises en place dans les différents dispositifs. Mais il est également très important de recevoir leurs avis sur les projets mis en place.

Les directeurs d'école et les enseignants sont également des partenaires importants.
Les partenaires institutionnels comme la SDJES, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et projets.
Des partenariats existent déjà et sont à développer avec les autres services de la commune comme la bibliothèque, la salle des sports, les assistantes maternelles.
Plus ponctuellement, des partenariats peuvent se créer avec des associations Saint Jacquaises.

X) L'évaluation

Il est indispensable d'établir des bilans réguliers des projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer des indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs.
Des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année ainsi que des entretiens individuels entre animateurs et directeurs, des réunions d'équipe en fin de projets ou en fin de séjours.
L'évaluation des projets permet à l'ensemble de l'équipe d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif. Des questionnaires sont également remis aux parents.
Un rapport annuel rédigé par la responsable jeunesse permet de mesurer l'ensemble des actions menées.

XI) Nouvelles actions

Soucieux de répondre aux attentes des parents, des enfants et des jeunes de la commune, les élus et la responsable jeunesse ont engagé des réflexions sur plusieurs projets et mis en place des actions :
- Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est en place : Ce conseil permet aux enfants d'exprimer leurs idées au sein d'un groupe élu par leurs camarades d'école et d'agir à leur niveau dans et pour la commune. Cette année, les membres du CMJ effectueront leur deuxième et dernière année de mandat.
-Un Groupe de réflexion et d'Echange Autour du Temps Périscolaire constitué de Monsieur le Maire, d'élus, de la responsable jeunesse, des enfants du CMJ, de parents d'élèves, de surveillantes cantines, des cantinières, des ATSEM, se réunit régulièrement afin de réfléchir aux améliorations à apporter.
-L'intégration du service jeunesse au centre socio-culturel permet un partenariat plus facile avec les associations et la médiathèque municipale.

XII) Conclusion

La Réussite de la mise en place du projet éducatif repose sur un travail d'équipe, l'échange et l'action collective. Les moyens mis en place par le personnel municipal permettront aux enfants de passer des moments privilégiés dans un cadre riche d'activités éducatives et sécurisantes.

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. » **Article 7 des droits de l'enfant**